

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS1430

présenté par

Mme Dogor-Such et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 23

À l'alinéa 4, substituer au nombre :

« quatre »

le nombre :

« trois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette disposition -ajouter une quatrième année au diplôme d'études spécialisées de médecine générale - est sensée répondre à la fois au manque de praticiens en exercice sur l'ensemble du territoire, et en particulier dans les déserts médicaux.

Nous pensons que c'est une fausse bonne idée car on va ainsi retarder d'un an, l'arrivée de nouveaux praticiens : il y aura donc un « trou » d'une année pour la sortie d'une promotion des médecins généralistes. Nous ne pouvons pas nous le permettre car nous manquons déjà de médecins, et qu'il faudra attendre huit années, jusqu'en 2030, pour voir arriver des promotions plus importantes. Le fond du problème est le manque de formation pratique des jeunes internes, et ce n'est pas une année supplémentaire qui va y remédier.

Par ailleurs nous manquons déjà de Maîtres de stages pour le vivier actuel: demander à des praticiens expérimentés totalement surchargés, d'encadrer de surcroît une quatrième année est matériellement impossible. Nous avons surtout besoin de libérer du temps médical efficient, et non d'en prendre encore à des praticiens déjà surchargés.

C'est pourquoi nous proposons plutôt d'avancer à la troisième année du DES, ce stage pratique encadré en ambulatoire, en profitant de la disponibilité déjà acquise des maîtres de stage actuels.

Il est indispensable que cette mesure s'applique dès la rentrée universitaire 2023 pour ne pas perdre de temps.